



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.15
26 septembre 2011

Français
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 20 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

1. En accord avec les dispositions de l'Article XI de la Convention, les Parties suivantes ont présenté leurs propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention à l'examen de la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties : la Bolivie, les îles Cook, l'Equateur, l'Union européenne de la part de leurs Etats membres, le Kazakhstan, les Philippines et le Tadjikistan.
2. Les propositions d'amendement mentionnées ci-dessus sont accompagnées de déclarations justificatives se fondant sur le format approuvé dans la Résolution 1.5 (Genève, 1985). Le 22 juillet 2011, le Secrétariat a transmis les propositions à toutes les Parties dans leurs langues originales dans lesquelles elles ont été soumises, sans traduction. Depuis, le Secrétariat a fait le nécessaire afin que les textes de toutes les propositions soient traduites dans chacune des langues de travail nécessaires pour la réunion de la Conférence des Parties (l'anglais, le français et l'espagnol). Une version russe de la proposition sur le Mouflon d'Asie (II/1) a été fournie par les promoteurs.
3. Pour la plupart, les propositions originales n'ont pas été modifiées et, à part quelques formatages de base, elles ont gardé la même forme que lorsqu'elles ont été soumises par les Parties respectives.